



Responsables d'usine et de production, Responsable commerciaux et Ressources humaines
Dirigeants et encadrants fabricants d'aliments,...
Responsables Transports et Logistique d'usine d'aliments, Affréteurs, Logisticiens,
Sociétés de transports de matières premières ou d'aliments du bétail,

Jeudi 10 octobre 2024 (matinée) Webinaire Santé et sécurité au travail



Santé et sécurité au travail : la nutrition animale avance.

➡ Pour faire le point sur un sujet d'actualité
de la filière et mieux anticiper l'avenir,
l'avis des meilleurs experts du secteur. ⬅

Session sous forme de webinaire
Réservations sur www.aftaa.org

Avec la participation de :



Santé et sécurité au travail : la nutrition animale avance.

Pour les professionnels de la nutrition animale, la sécurité au travail reste un enjeu majeur et prioritaire, au-delà de l'obligation pour eux d'assurer la sécurité et la santé de leurs travailleurs.

C'est pourquoi les entreprises de nutrition animale réalisent, de longue date, un travail collectif sur la prévention des risques, qu'ils soient chroniques ou accidentels.

Cette session d'actualité vous permettra de faire un point sur :

- la sinistralité dans le secteur et la politique de la branche.
- le nouveau cadre réglementaire concernant les poussières
- la manière de préparer une intervention de secours.
- le sujet de la sécurité au volant et notamment celle des technico-commerciaux.

Démarrage du webinaire : 9H00

Introduction : Valérie MOISAN, présidente AFTAA & gérante TECHNOVET EXPORT.

Modérateur : Joël DUPERRAY. Vice-Président AFTAA & JDUPERRAY KONSULT

1. Présentation politique de branche sécurité et plan de prévention.

Sinistralité, réglementation, poussières.

Juliette EL KAÏM. Responsable des affaires sociales. ANMF & SNIA.

2. Décret Poussières : retour sur une première campagne de mesures

Benoit FOURCHÉ. Gérant, auditeur, formateur, expert.

ATÉNÉE pour la Coopération Agricole Nutrition Animale

Pause : 10h45-10h55

3. Maîtrise des risques associés aux matières en vrac : rôle des Carsat, évaluation et prévention des risques, bonnes pratiques...

Agnès JANÈS. Ingénieur-conseil, Responsable du Centre de mesures physiques Direction de la Santé au Travail et des Risques Professionnels. CARSAT Hauts-de-France.

4. Mise en œuvre de la politique sécurité au volant, circulation sur site et hors site.

Mathilde MESSIER. Animatrice sécurité environnement. TERRENA.

Conclusion : Valérie MOISAN, présidente AFTAA

Fin du webinaire : 12H30



Observatoire des filières animales

Adhésion à l'AFTAA et cotisation annuelle

L'AFTAA est une association Loi 1901. Tout adhérent doit régler obligatoirement sa cotisation annuelle pour ensuite s'inscrire et participer aux sessions de l'année. Nos sessions ne sont en effet accessibles qu'aux adhérents à jour de cotisation.

Pour adhérer à l'AFTAA, rien de plus simple : connectez vous à notre Extranet <https://extranet.aftaa.org> et créez vous-même votre profil : login, mot de passe, coordonnées.

Vous pourrez ensuite payer votre cotisation annuelle directement en ligne.

Si vous êtes déjà inscrit sur notre Extranet, vous êtes donc considéré comme adhérent AFTAA. Si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation 2023, connectez-vous et faites de même.

Professionnels (cotisation individuelle)	80 €
Entreprises (pour 5 collaborateurs)	250 €
Retraités	25 €
Étudiants	10 €
Journalistes	80 €

(*) Tarifs modulés si plusieurs inscriptions pour la même société : nous consulter à contact@aftaa.org.

Modalités et frais d'inscription à cette session

Une fois votre cotisation annuelle payée, vous pouvez vous inscrire à la session.

Privilégiez le paiement par carte bancaire directement en ligne (simple et rapide) ou le paiement par virement bancaire.

Adhérents à jour de leur cotisation annuelle	
Inscription HT	195 €
TVA 20 %	39 €
Total TTC	234 €

En cas d'impossibilité, inscrivez-vous quand-même en ligne et envoyez votre chèque bancaire à l'adresse postale suivante :

AFTAA

8, La Gare

44130 NOTRE-DAME DES LANDES

Tél. +33 (0)7 78 70 27 31 - contact@aftaa.org

Annulation

En cas d'annulation de votre inscription, l'AFTAA retiendra, pour participation aux frais fixes, 50 % du montant total des frais d'inscription (annulation < à J-15) et 100% du montant total (annulation < à J-2).